# Mairie du MOLAY-LITTRY Calvados

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

<u>Présents</u>: Mrs Bertier, Mariotti, Mme Mottin, Mrs Furdyna, Mahieu, Mme Godard, Mr Philippe Louis, Mme Le Batard, Mrs Dimesic, Pline, Villedieu, Mmes Léonard, Philippe, Legoupil, Mr Defrance, Mme Laval, Mr Morice, Mmes Agnès, Eudes, Lecointre, Dupont.

Absents Excusés : Mme BUTET, Mr MAHEUT

Secrétaire : Mme DUPONT

## 2022/102 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal a pris connaissance des modalités d'organisation du recensement de la population qui se déroulera du jeudi 19 Janvier 2023 au Samedi 18 Février 2023.

Celui-ci nécessite le recrutement de 6 agents recenseurs :

- Mme Dominique LAINÉ-FLEURIT
- Mme Marie-Claude DEMÉ
- Mr Enzo LECLUSE
- Mme Nathalie LECLUSE
- Mr Guillaume BIMIER
- Mr François LECLUSE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de cette enquête nationale gérée en coordination avec l'INSEE et la Collectivité.

#### 2022/103 : COMMISSION CULTURE, MUSÉES

Le Conseil Municipal a pu constater l'excellent bilan de la saison touristique dans les Musées, avec une augmentation des visiteurs et une bonne prestation des saisonniers qui ont su dynamiser les sites. Au niveau communication, la Commission propose au Conseil Municipal d'améliorer celle-ci en installant un panneau publicitaire en partenariat avec le zoo de Jurques et de prévoir un rafraîchissement de la signalétique existante en y ajoutant des nouveautés.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative.

La Commission est revenue sur le projet d'agrandissement du Moulin de Marcy qui se heurte au problème de la nature du terrain qui est déterminante pour valider celui-ci.

Le Conseil Municipal est conscient de cet état de fait mais souhaite connaître les conditions pouvant valider cet aménagement et demande au Maire de prendre contact avec les organismes habilités pour répondre à cette attente.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du chiffrage des travaux à faire en priorité à l'église St Germain, notamment la partie tour du clocher et le drainage autour de l'église.

# 2022/104 : COMMISSION BÂTIMENTS

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal le chiffrage des travaux de la salle du Conseil Municipal qui sont estimés à environ 230 000 euros.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la réalisation ou non de ceux-ci.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'abandonner celui-ci et de solliciter l'avis d'un architecte sur une restructuration de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler la facture correspondante au travail fourni par la Société Neveu qui avait été mandatée pour le suivi de ces travaux.

# 2022/105 : PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

A la demande des Services de l'État, les Collectivités ont été sollicitées pour mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique.

A ce jour, la Commune a mis en place l'extinction de l'éclairage public dès le mois de septembre 2021 de 0 h à 5 h du matin, mesure renforcée en janvier 2022 en modifiant le créneau horaire 23 h - 6 heures ; répondant ainsi au premier niveau de vigilance préconisée.

Dans un second temps, la réduction du chauffage dans les bâtiments communaux a été acté pour une température à  $19\,^\circ$  C.

Le Conseil Municipal mettra tout en œuvre pour promouvoir ces actions.

#### 2022/106 : PÔLE SANTÉ

Le Maire est revenu sur la journée de la porte ouverte aux habitants du Pôle Santé.

Celle-ci a été une réussite, suscitant le déplacement d'un grand nombre de personnes qui se sont dits satisfaits par ce bâtiment.

Les praticiens vont intégrer progressivement cette structure, outil indispensable pour notre Collectivité.

#### 2022/107: TRAVAUX PARKING RUE DES MESLIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du parking situé rue des Mesliers réalisés par l'entreprise ETA Rigault ont été arrêtés.

En effet, des désordres structurels de la réalisation de la plateforme encaissée ont été constatés, ne permettant pas de réaliser la bicouche.

Le Conseil Municipal espère que les travaux pourront reprendre rapidement en respectant les normes et les exigences de ce chantier.

## 2022/108: VŒUX DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 6 janvier 2023 à 20 heures à la Salle des Fêtes.

Afin d'améliorer celle-ci, le Conseil Municipal a été sollicité pour apporter des nouveautés permettant de mettre à l'honneur des personnes qui œuvrent pour la Collectivité.

Le Maire reste à l'écoute de chacun pour cette organisation.

## 2022/109: MARCHÉ

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de délégation du marché avec Mr Christian HAMON, placier, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler celle-ci dans les mêmes conditions et autorise le Maire à la signer pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

### 2022/110: MANIFESTATIONS

Le Conseil Municipal a pris acte des diverses manifestations déjà programmées en 2023 :

- Les festivités du 10 et 11 juin 2023 : au Moulin de Marcy
   Celles-ci seront gérées en partenariat avec la Commune et la nouvelle association « Normandie Bessin Historique » qui vient de se créer.
- Le Carnaval des écoles le vendredi 14 Avril 2023
   Les élèves du Collège (notamment les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) rejoindront les élèves de primaire et de maternelle, les modalités restent à définir.

#### <u>2022/111 : REMERCIEMENT</u>

Mme GODARD, Adjointe au Maire, a remercié l'ensemble des bénévoles qui ont participé au nettoyage des deux églises.

Cette opération sera à renouveler avant la cérémonie des rameaux.

D'autre part, l'organisation pour la distribution des colis pour les séniors se déroulera à parti du 9 décembre 2022.

### 2022/112 : RÉUNIONS

La prochaine date de réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 13 Décembre 2022.

Le Conseil Municipal a également arrêté les dates de réunion du 1<sup>er</sup> semestre 2023 :

- Mardi 17 Janvier 2023
- Mardi 28 Février 2023
- Mardi 21 Mars 2023

- Mardi 11 Avril 2023
- Mardi 16 Mai 2023
- Mardi 27 Juin 2023

# 2022/113 : FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'organisation par l'APE des Mineurs le vendredi soir 16 décembre 2022 d'une animation devant le parvis de la Mairie.

Celle-ci va s'associer à la mise en fonctionnement des illuminations mises en place par la Collectivité.

# 2022/114: VIDÉOPROTECTION

Afin de compléter la délibération du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR /DSIL pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune.

Cet investissement sera inscrit au budget 2023.